



Concours Photo PHOTOMENTON / Kolor / Pixum

organisé par l'association PHOTOMENTON

Article 1 – PHOTOMENTON

PHOTOMENTON est une association loi 1901 dont les objectifs sont de promouvoir la photographie sous toutes ses formes et de soutenir financièrement des ONG, notamment [HAMAP Humanitaire](http://www.hamap.org) (www.hamap.org).

Les membres de l'équipe organisatrice de PHOTOMENTON ainsi que les membres du jury et leurs familles s'interdisent de participer à ce concours.

Article 2 – Le concours

Il est organisé un concours photo numérique ouvert jusqu'au **21 octobre 2018** sur le thème « **En l'Air** ». Ce thème laissera libre cours à votre imagination et à votre interprétation.

Article 3 – Les photos

Couleur ou noir et blanc, en **format JPG ou JPEG**. Les montages et collages ne sont pas autorisés. Afin de faciliter le téléchargement, chaque photo aura une **dimension maximale de 2500 pixels sur son plus grand côté de manière à ne pas excéder 5 Mo**.

Les photos participant au concours doivent être l'entière réalisation de l'auteur qui doit en posséder les droits.

Le nom de l'auteur ne doit pas être visible sur la photographie.

Article 4 – Envoi

Les concurrents peuvent présenter 2 photos.

Chaque photo ne pourra être envoyée qu'après règlement de 5 € (par CB ou PayPal sur le compte Paypal de l'association) et après avoir rempli le formulaire d'inscription en ligne.

La date limite de participation est le **21 Octobre 2018 à 23h59**. Aucune photo ne sera envoyée par courrier car il s'agit d'un **concours numérique**. Les photos devront être téléchargées via le site www.photomenton.com.

En cas de difficulté de téléchargement ou de paiement en ligne les photographies peuvent être adressées par mail à concours@photomenton.com et les paiements adressés par chèque à PHOTOMENTON 11, impasse des Capucins 06500 MENTON.

Article 5 – Jury et résultats

Les photos seront soumises à un jury souverain. Les photos primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques : Respect du thème - Originalité - Technique - Qualité de la prise de vue - Esthétique de la photographie etc... et les décisions seront sans appel.

Le Jury sera constitué de professionnels de la photographie et de la culture et éventuellement d'un membre de l'association. Les résultats seront rendus publics sur le site internet www.photomenton.com et sur la page Facebook de l'association à partir du **15 Novembre 2018**.

Seules les photos primées feront l'objet d'un classement.

Article 6 – Dotation

1er prix : 1 logiciel [AutoPano Giga 4](#), logiciel d'assemblage panoramique très complet performant d'une valeur de **199 €**.

2ème prix : 1 logiciel [AutoPano Pro 4](#), logiciel d'assemblage d'images d'une valeur de **99€**.

3ème prix : 1 Album [PanoBook](#) recueil de **150 photographies Panoramiques primées, d'une valeur de 30,50 €**.

Les 20 meilleures images seront imprimées sur **tableau aluminium Dibond PIXUM** de 70 cm pour le plus grand côté (valeur 55 à 75 € selon format et fixations).

Ces tableaux porteront les **logos PIXUM et PHOTOMENTON**.

Ils seront **exposés au Palais de l'Europe à MENTON** pendant toute la durée du Festival PHOTOMENTON 2018, du 17 au 25 novembre 2018. Ils seront ensuite mis à disposition des gagnants qui pourront les retirer sur place ou se les faire adresser à leurs frais.

Article 7 - Responsabilité

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, l'association se réserve le droit: d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler ce concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'organisation ne pourra pas être tenue pour responsable en cas d'événements exceptionnels ou autres événements indépendants de sa volonté (problèmes techniques) empêchant le bon déroulement du concours privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur(s) gain(s).

Article 8 – Droit sur les œuvres

Ce concours ne vise pas à acquérir les droits sur les œuvres : les participants restent propriétaires de toutes les photos réalisées. Néanmoins, vous autorisez l'association PHOTOMENTON à les utiliser à des fins non commerciales : expositions et affichage des résultats, site internet www.photomenton.com, affiches et articles de presse pour la promotion du concours et de l'association.

Ce concours répond à la charte du Concours Equitable : www.concourséquitable.com

Article 9 – Application du règlement

Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : concours@photomenton.com